

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 29/04/2016

Date d'affichage : 29/04/2016

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille seize,

Le onze mai à 20 H 30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR - Jean-François LAHAYE, Adjoint – Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT - Christel COUPPEY – François-Xavier COUPPEY – Séverine HERBERT – Marylène GUIFFARD

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents ou excusés : Bernard OLIVIER (a donné pouvoir à Bernard CHARDOT)

Formant la majorité des membres en exercice

**Délibération 2016-18**  
**Décisions modificatives budget 2016**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les décisions du Maire suivantes :

- Certificat administratif n° 2-2016 du 19 avril 2016 : virement de crédits (règlement facture Manche Repro au compte 2033 insertions)
  - o Compte 020 : - 491.40
  - o Compte 2033-040 : + 491.40
  
- Certificat administratif n° 3-2016 du 3 mai 2016 : erreur matérielle
  - o Compte 204421/204 : 0.00
  - o Compte 20421/204 : 1784.05
  
- Certificat administratif n° 4-2016 du 3 mai 2016 : virements de crédits (règlement participation aménagement points d'arrêts scolaires au compte 204131 subventions d'équipement aux organismes publics – biens mobiliers matériels et études)
  - o Compte 020 : - 844.67
  - o Compte 204131/204 : + 844.67

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016**

**Délibération n° 2016 – 19**

**Schéma de mutualisation des services – Avis du Conseil municipal**

**Exposé**

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 a introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Compte tenu de la réforme territoriale et du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le rapport et le projet de schéma ont été élaborés sur les principes suivants :

- Disposer d'un panorama global de l'ensemble des ressources et des services publics sur le territoire de la Communauté de Communes des Pieux
- Acter et optimiser les prestations déjà mises en œuvre
- Pour chaque besoin de mutualisation recensé, poser des principes généraux et susciter une réflexion et une dynamique.

Le schéma de mutualisation constitue ainsi une « feuille de route » à mettre en œuvre durant le mandat et est fondé sur le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pieux défini dans le Plan stratégique 2015-2020.

Le rapport préalable au schéma de mutualisation a été remis et présenté en réunion des Maires du 2 février 2016 et au Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'avis des conseils municipaux est sollicité sur ce rapport et le projet de schéma avant adoption par le Conseil communautaire.

La mise en œuvre de ce schéma nécessitera des études spécifiques à chaque sujet de mutualisation, pour déterminer les incidences organisationnelles, financières et techniques. Des groupes de travail thématiques seront constitués à cet effet.

Chaque année, lors du DOB ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant.

**Délibération**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le projet de schéma de mutualisation constitue une « feuille de route » et est fondé sur le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pieux défini dans le Plan stratégique 2015-2020,

**Considérant** que le rapport préalable au schéma de mutualisation a été remis et présenté en réunion des Maires du 2 février 2016 et au Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2016,

**Considérant** que l'avis des conseils municipaux est sollicité sur ce rapport et le projet de schéma de mutualisation avant adoption par le Conseil communautaire.

Le Conseil municipal donner un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Pieux présenté dans le rapport.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016**

**Délibération n° 2016-20**

**Travaux aménagement du rond point**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise VANTOMME d'un montant de 1 420.50 Euros TTC pour l'aménagement du rond point.

**Travaux déplacement d'ouvrage ERDF**

Après étude du devis proposé par ERDF pour le déplacement d'ouvrage lié à la construction de la salle de convivialité, le conseil municipal reporte sa décision dans l'attente de la réponse de la communauté de communes des Pieux pour une éventuelle prise en charge par le SDEM.

**Délibération n° 2016-21**

**Travaux remplacement éclairage public**

Monsieur le Maire présente la proposition de la communauté de Communes des Pieux pour le remplacement des mats acier galvanisé par des ensembles OMEGA 2360, avec une plus-value à la charge de la commune de 234 euros à l'unité pour la peinture, soit pour 6 mats un total de 1404 euros.

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de la plus value de 1404 euros pour la peinture.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement proposée par la Communauté de Communes des Pieux.

**Salle de convivialité**

Monsieur le Maire a reçu des devis pour l'aménagement de la cuisine. La totalité des devis ne lui étant pas parvenue, l'étude est reportée au prochain conseil.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016**